

Objet : Opération Printemps de l'Europe 2005 – Organisation de débats sur la Constitution européenne

Réseaux : *Tous*

Niveaux et services : *SEC (PE / HR / Ord. / Spéc.)*

Période : *année scolaire 2004-2005*

- Les Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Pour information :

- Les pouvoirs organisateurs ;
- Les inspecteurs de l'enseignement ;
- Les associations de parents.

Autorités : *Adm. gén.* **Signataire(s) :** *Jean-Pierre HUBIN*

Gestionnaires : *Direction des Affaires générales et de l'Information (AGERS)*

Personne(s)-ressource(s) : *Étienne Gilliard (tél. : 02/508.17.44, courriel : etienne.gilliard@cfwb.be)*

Référence facultative :

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 2 p. - annexes : p.

Téléphone pour duplicata : 02/508.17.44

Mots-clés :

- **Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;**

Pour information :

- **Aux pouvoirs organisateurs ;**
- **Aux inspecteurs de l'enseignement ;**
- **Aux associations de parents.**

Réf. : JPH/EG/2005-2

Votre correspondant :

Gérard Dony

Tél. : 02/508.17.51

Fax : 02/508.17.50

Courriel : gerard.dony@cfwb.be

Objet : Union européenne : information concernant la Constitution européenne. Opération « printemps de l'Europe 2005 » du réseau européen Schoolnet. Organisation de débats dans les établissements d'enseignement secondaire.

Les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté le projet de Constitution européenne lors du Conseil européen de Bruxelles de juin 2004. Elle n'entrera en vigueur que lorsque les 25 États membres de l'Union européenne l'auront ratifiée.

Cet événement important qui marque une étape supplémentaire dans la construction européenne aura des implications quant à l'évolution de l'Union mais également sur la vie quotidienne des populations qui la composent. Il apparaît donc utile que les élèves, dont certains seront peut-être appelés à se prononcer sur le texte de la Constitution, reçoivent une information leur permettant de se forger une opinion personnelle sur cette question.

Dans cette optique, le réseau européen Schoolnet, auquel participe la Communauté française, consacre son opération annuelle « Printemps de l'Europe » au thème de la Constitution européenne. Cette action, soutenue par la Commission européenne, vise à inciter les établissements scolaires à organiser une journée européenne de débat et d'échange de connaissances entre élèves et personnalités locales,

régionales, nationales et internationales. La date officielle du Printemps de l'Europe est le 17 mars 2005. Si vous souhaitez que votre établissement participe à cette initiative, vous pouvez l'inscrire sur le site internet créé à cette occasion (<http://futurum2005.eun.org>) qui propose, en outre, toute une série de liens utiles ou d'informations concernant la Constitution européenne.

En Communauté française, des débats entre des élèves du troisième degré et une personnalité politique (députés européens, spécialistes des questions européennes...) ou académique, seront organisés de début février à fin avril dans les établissements d'enseignement secondaire qui le souhaitent.

Les écoles désirant inviter une personnalité pour aborder de manière pédagogique les enjeux de la Constitution européenne doivent prendre contact avec Monsieur Gérard Dony, Chargé de mission (tél. : 02/508.17.51 – fax : 02/508.17.50 – courriel : gerard.dony@cfwb.be). La liste des personnalités qui ont déjà marqué leur accord pour participer à ces débats dans les écoles est consultable sur le site internet de l'AGERS (<http://enseignement.be/springday>). Cette liste sera régulièrement remise à jour.

Par ailleurs, une brochure présentant la Constitution européenne a été rédigée par les services de la Commission européenne. Cet outil pédagogique peut vous être transmis sur simple demande adressée à Monsieur Dony et ce, que votre école souhaite participer ou non à l'opération « débat ».

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.